

Le Pass culture dès la sixième



Le Pass culture dès la sixième

Le Pass culture étendu aux élèves dès la sixième

Le chef de l'Etat a annoncé que le Pass culture serait étendu aux élèves dès la sixième. Jusqu'à présent le pass culturel était réservé aux jeunes de 15 à 18 ans. Ce dispositif permet d'avoir accès à un crédit individuel pour acheter des biens culturels.

Concrètement pour en bénéficier il suffit de télécharger l'application sur son smartphone ou son ordinateur. Le pass culture permettra d'accéder à un crédit de 20 euros pour les jeunes de la 6e à l'âge de 15 ans, et de 30 euros pour les personnes âgées de 16 et 17 ans.

Outre cette somme versée sur l'application mobile, une part "collective" est allouée aux établissements scolaires, pour permettre des sorties scolaires. Ces crédits, qui peuvent être reportés d'une année à l'autre, doivent être épuisés d'ici les 18 ans du bénéficiaire. Pour les personnes âgées de 18 ans, le crédit est de 300 euros, valable 24 mois, utilisable pour des offres culturelles numériques (100 euros) ou "physiques" (200 euros) après inscription et remplissage d'un dossier.

Une application mobile nommée Pass culture est désormais accessible gratuitement. Il suffit de la télécharger sur GooglePlay pour les téléphones Android ou sur l'AppleStore pour les iPhone. Un site internet a également été mis en ligne : <https://pass.culture.fr/>. Il faut alors remplir un dossier d'inscription. Plusieurs documents sont nécessaires pour justifier de son identité et vérifier si les conditions d'éligibilité sont remplies.

- Une copie de la pièce d'identité.
- Un justificatif de domicile ou attestation d'hébergement.

L'inscription est ensuite vérifiée et confirmée par l'envoi d'un e-mail. Une fois son dossier validé, la personne éligible peut alors créer son compte et le voit crédité. Les spectacles, activités ou produits culturels sont à réserver directement dans l'appli en accédant au catalogue. Chaque réservation voit son montant prélevé sur le solde alloué. En échange, l'utilisateur reçoit un QR Code à présenter à l'entrée ou en magasin.